

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de
SOULLANS

Séance du 5 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du conseil : 30 mai 2026

Nombre de conseillers présents : 23

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Vincent JOLLY, Maire.

Présents : MM. JOLLY V.- CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme ROUXEL M. - M. CHEVRIER N. - Mme BERNARD J. - M. LAMIS T. - Mme THOUZEAU J. - MM. DUBIN M. - CHAMPAIN F. - MARTINEAU D. - GUYON O. - CLAUTOUR G. - Mmes DELAVELLE M. - TOUZOT F. - GUYON J. - MULLER C. - M. HERCBERG F. - Mme BIZOT V. - M. FAGUIÈRES J.- Mmes ROUSSET C. - LOGEAS M.

Absents : Mme BERTAUD M-F. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - M. BILLET A. qui a donné pouvoir à M. LAMIS T. - Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme MULLER C. - Mme VOISIN S. qui a donné pouvoir à Mme DELAVELLE M.

Secrétaire : Mme GUILLET Anne-Douceline

2026.63 - Délibération portant élection d'un représentant au syndicat mixte e-Collectivités au sein du collège des communes

Le Maire expose :

Le syndicat mixte e-Collectivités, auquel notre commune a décidé d'adhérer, a été créé le 1er janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du comité syndical est la suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;
- Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Les départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Région Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les 5 premiers collèges sont constitués d'1 représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d'un département ou de la région, départements). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collège.

Le Maire sollicite donc l'assemblée délibérante de la commune afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de voter à main levée.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide avec les membres présents :

- **DE PROCEDER** à la désignation d'un représentant au syndicat mixte e-Collectivités au sein du collège des communes ;

Le Maire indique à l'assemblée que se sont portés candidats pour représenter la commune.

- Monsieur JOLLY Vincent se porte candidat en tant que titulaire
- Monsieur CHOUIN Jean-François se porte candidat en tant que suppléant

Monsieur JOLLY Vincent

VOTE : **POUR : 27** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

Est désigné en qualité de représentant titulaire de la commune pour le syndicat mixte e-Collectivités au sein du collège des communes, Monsieur JOLLY Vincent.

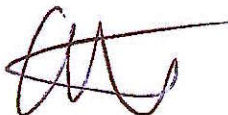
Monsieur CHOUIN Jean-François

VOTE : **POUR : 27** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

Est désigné en qualité de représentant suppléant de la commune pour le syndicat mixte e-Collectivités au sein du collège des communes, Monsieur CHOUIN Jean-François.

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance
Anne-Douceline GUILLET



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Vincent JOLLY

